

PLAN DES PROPOSITIONS DU RAPPORT

I. Les urgences : regagner la maîtrise de nos finances publiques et stimuler l'emploi

1) Regagner la maîtrise de nos finances publiques, socle de la croissance

1.1) Une première étape : réduire le déficit public à 3%

Proposition 1 : Un redressement structurel de 25 milliards par an, soit près de 80Mds€ d'ici 2013.

- Si la croissance annuelle moyenne est de 2% sur la période 2011-2013, le programme de stabilité français visant à ramener le déficit à 3% en fin de période doit être respecté.
- L'ajustement à accomplir par rapport à l'évolution spontanée des finances publiques est de 25 milliards par an. Il doit être accompli par des économies de dépenses et une réduction des niches fiscales et sociales.
 - Les économies à réaliser ne conduisent pas à baisser le niveau de la dépense mais à en freiner fortement la croissance. Elles supposent un effort convergent de toutes les collectivités publiques - Etat, collectivités locales et Sécurité Sociale - et le gel d'un certain nombre de transferts et prestations.
 - Les niches fiscales doivent être fortement réduites.
- Si la croissance annuelle moyenne s'avère inférieure à 2% sur la période 2011-2013, le pays serait alors confronté à l'alternative suivante :
 - s'en tenir à un redressement structurel, sans hausse d'impôts, de 25 milliards par an, ce qui est déjà très important, et ne pas chercher à tenir à tout prix l'objectif des 3% en 2013. Le retour à 3% serait alors différé d'un à deux ans ;
 - tenir le retour aux 3% en 2013. Même si l'effort d'économies devait continuer de représenter l'essentiel de l'ajustement, des hausses de prélèvements, devraient alors être étudiées, notamment comme le recommande l'OCDE les taux réduits de TVA, la fiscalité sur les émissions de carbone et la fiscalité sur la propriété.

Proposition 2 : Un redressement portant prioritairement sur les dépenses publiques

- Première condition : prendre des mesures exceptionnelles de gel tant que le déficit public ne sera pas revenu sous les 3%.
- Deuxième condition : Un programme de maîtrise de la dépense de chacun des acteurs publics : Etat, collectivités locales, Sécurité sociale

Proposition 3 : Réduire d'au moins 20 milliards les « niches » fiscales et sociales sur trois ans

1.2) Les transformations des dépenses et recettes publiques à engager sur dix ans

Proposition 4 : Renforcer l'efficacité et la maîtrise budgétaire

- Clarifier les compétences
- Des règles pour renforcer la crédibilité des engagements budgétaires
- Remplacer des services par des agences

Proposition 5 : Mettre en œuvre une revue systématique des dépenses et des organismes publics

- Réduire le nombre de dispositifs mis en œuvre pour atteindre un même objectif
- Permettre à l'investisseur privé de relayer l'action publique
- Renforcer la mutualisation des services administratifs

Proposition 6 : Rendre notre système fiscal plus efficace et plus juste à prélèvements constants

- Renforcer la fiscalité écologique
- Développer la fiscalité de la consommation
- Alléger en contrepartie les prélèvements sur le travail

Proposition 7 : Améliorer l'efficacité et l'équité de notre système de santé

- Mettre fin au numerus clausus pour les médecins, pharmaciens et vétérinaires
- Renforcer la gouvernance aux niveaux des régions
- Renforcer la responsabilité des directeurs des établissements de soins
- Mettre en place un « bouclier sanitaire » pour mieux financer des dépenses de santé en fonction du niveau de vie
- Faire des assurances complémentaires santé des instruments d'amélioration du système

Proposition 8 : Moderniser la couverture du risque de dépendance

- Recentrer l'allocation personnalisée d'autonomie sur les personnes les plus dépendantes
- Instituer une participation « optionnelle » sur le patrimoine
- Développer le recours à l'assurance dépendance complémentaire obligatoire

Proposition 9 : Au-delà de la réforme actuelle, progresser sur la voie du libre-choix et de l'universalité du système de retraites en maîtrisant les coûts

- Permettre d'arbitrer librement entre durée de la retraite et niveau de la pension
- Remettre à plat le système selon un système de comptes individuels

Proposition 10 : Améliorer l'efficacité de la politique du logement

- Recentrer la politique du logement sur la libération et la densification du foncier dans les zones urbaines
- Décloisonner la politique du logement en unifiant les aides à l'accession, en favorisant l'intégration des organismes HLM et en oeuvrant à l'émergence d'acteurs globaux
- Lever les obstacles à la mobilité résidentielle

1.3) Faire de l'Europe un relais de croissance et de désendettement

Proposition 11 : Sécuriser le désendettement public en Europe en renforçant le pacte de stabilité et de croissance

Proposition 12 : Développer les financements européens des dépenses d'avenir

- Utiliser de manière beaucoup plus efficace les dépenses d'avenir financées par le budget communautaire et la BEI
- Mettre en place des fonds européens de capital risque pour les PME, cofinancés par le Fonds européen d'investissement et des institutions financières nationales
- Développer des fonds de brevets publics cofinancés par le budget communautaire
- Emettre des obligations européennes dédiées aux dépenses d'avenir

Proposition 13 : Définir un cadre européen favorable à l'investissement long

- Tout faire pour éviter que la directive « Solvabilité II » ne pénalise l'investissement en actions des assureurs
- Reconnaître les spécificités des investisseurs de long terme en accordant un statut comptable et prudentiel d'« investisseur structurel de long terme ».
- Constituer des FSI privés pour renforcer les fonds propres des entreprises françaises et notamment des PME et ETI innovantes.
- Promouvoir la mise en place au niveau européen d'un régime de faillite pour les banques

2) Stimuler l'emploi et redonner un avenir aux jeunes

Proposition 14 : Créer un cadre efficace, cohérent et valorisant pour la recherche d'emploi : mettre en place le contrat d'évolution

Proposition 15 : Prolonger la réforme de la formation professionnelle pour qu'elle contribue pleinement à sécuriser les transitions professionnelles

- Créer, en plus du fonds national, des fonds régionaux de sécurisation des parcours professionnels, centrés notamment sur les chercheurs d'emploi
- Abandonner le principe du « former ou payer » intégral, et lui substituer une contribution faible, mais systématique

Proposition 16 : Réduire le dualisme du marché du travail

- Moduler les cotisations d'assurance chômage selon la durée du contrat de travail
- Confier aux partenaires sociaux le soin de définir un contrat à droits progressifs

Proposition 17 : Agir spécifiquement pour l'emploi des jeunes

- Développer les formations en alternance en priorité pour les moins qualifiés
- Favoriser le retour en formation des jeunes après une première expérience professionnelle

Proposition 18 : Développer la concurrence pour développer l'emploi

- Diminuer les coûts de changement de fournisseurs de service (énergie, banque, assurance, téléphone, internet)
- Intégrer l'urbanisme commercial dans le droit de l'urbanisme

II - Préparer la croissance de demain : assurer à nos enfants une éducation et un environnement de qualité

1) Garantir la qualité de l'éducation de nos enfants dès la maternelle

Proposition 19 : Renforcer l'égalité des chances dès la crèche et la maternelle

- Améliorer la qualité de l'accueil avant la maternelle : un statut d'« accueillant éducatif »
- Améliorer la qualité de l'encadrement éducatif à l'école maternelle

Proposition 20 : Lutter par l'autonomie contre l'échec scolaire et l'illettrisme à l'école primaire

- Accorder un vrai pouvoir de direction aux responsables d'établissements primaires
- Mettre en place des établissements primaires d'enseignement public (EPEP)

Proposition 21 : Améliorer la gestion des ressources humaines de l'éducation

- Moderniser l'évaluation des enseignants en intégrant l'engagement personnel des enseignants et tirer les conséquences de cette évaluation sur la carrière
- Redéfinir les obligations de service des enseignants
- Améliorer la formation continue des enseignants et leur ouvrir les possibilités de deuxième carrière

Proposition 22 : Approfondir l'autonomie des universités et les collaborations avec le reste de la société pour favoriser l'innovation

- Renforcer la gouvernance, accroître la liberté de recrutement des enseignants et de sélection des étudiants
- Renforcer l'évaluation des universités et des enseignants
- Renforcer la pluridisciplinarité de la licence, en valorisant l'apprentissage de « savoir faire » avec une offre universitaire diversifiée
- Favoriser la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs

2) Gérer les ressources rares

Proposition 23 : Sécuriser l'accès aux matières premières et à l'énergie

- Encourager l'exploration et accroître l'efficacité du recyclage
- Approfondir le marché intérieur de l'énergie tout en garantissant la sécurité énergétique, notamment en développant les infrastructures transfrontalières
- Impliquer davantage l'Union européenne dans les négociations internationales sur la régulation des matières premières

Proposition 24 : Remettre l'agriculture au cœur de la stratégie française de croissance

- Faire le pari de l'innovation et de la recherche
- Maîtriser le coût du travail saisonnier
- Plaider pour une politique agricole et alimentaire européenne ambitieuse

Proposition 25 : Lancer une grande politique de la mer, espaces riches en ressources et en biodiversité

- Faire entrer les ports français dans l'économie maritime de demain
- Développer une pêche qui réponde aux besoins de demain et respecte davantage l'environnement
- Développer l'exploration des fonds marins

Conclusion : Conduire et réussir les changements